

Accablantes responsabilités françaises

Jean Chatain

L'Humanité, 17 juin 1994, page 17

DURANT des semaines, le gouvernement français avait choisi le mutisme sur le Rwanda. Du moins vis-à-vis de l'opinion publique chez nous. Ailleurs, par exemple au Conseil de sécurité de l'ONU, il continuait d'exprimer ses sympathies en s'opposant par exemple à l'usage du terme « génocide », le seul qui, pourtant, s'impose. Maintenant Paris a modifié son vocabulaire, mais a-t-il changé sa position sur le fond ? Le ministre Alain Juppé s'efforce de renvoyer les deux camps dos à dos, et, surtout, de badigeonner son gouvernement aux couleurs de la préoccupation humanitaire. Le soutien à la dictature du général Habyarimana ? Les envois d'armes à cette même dictature ? L'intervention directe sur le terrain lorsque l'insurrection populaire menaçait sa toute-puissance ? L'actuel détenteur du Quai-d'Orsay n'est au courant de rien et ne veut pas entendre parler.

Quelques points de repère concernant les quatre dernières années. La phase actuelle de la tragédie rwandaise a débuté en octobre 1990. La dictature installée à Kigali était déjà confrontée à une offensive du Front patriotique. Elle se retourne alors vers l'Elysée et fait appel à l'aide militaire française. Laquelle lui est aussitôt accordée en vertu, paraît-il, d'un accord conclu en 1975 sous le règne

de Valéry Giscard d'Estaing. Une compagnie de paras arrive à Kigali, accompagnée de troupes belges. Objectif déclaré : protéger les ressortissants étrangers. Quelques jours plus tard, les troupes belges se retirent ; le corps expéditionnaire français, lui, reste. Encore quelques mois, et il sera même renforcé.

La dictature met ce soutien à profit. En deux ans, ses forces armées passent très officiellement de 5.000 à 40.000 hommes. Ces derniers reçoivent une formation intensive distribuée par des conseillers militaires français, qui, lorsque l'occasion s'en présente, n'hésitent pas à faire le coup de feu contre les « rebelles ». Une lugubre plaisanterie circule au Rwanda à ce propos : les soldats français repéraient l'objectif, ils pointaient l'artillerie, l'officier français commandait le feu, et le seul militaire rwandais présent appuyait sur le bouton. La cible était atteinte et l'apparence sauve. Pis. Dans « l'Humanité » du 22 novembre 1991, Claude Kroës a écrit, sans avoir reçu le moindre démenti : « M^e Gillet, avocat au barreau de Bruxelles, affirme que ce sont des officiers français qui conduisent les interrogatoires musclés des combattants du FPR ». Il concluait en dénonçant cette « guerre civile où les droits de l'homme sont bafoués, où soldats français et mercenaires sud-africains assurent la

pérennité d'une sanglante dictature ».

Lorsque Paris brandit les droits de l'homme pour évoquer l'initiative d'une intervention au Rwanda, une

question ne peut pas ne pas être posée : veut-il refaire demain ce qu'il a déjà commis hier ?

J. C.